

226C0856
FR0000035719-OP009-A02

17 juin 2026

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société.

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

(Euronext Paris)

Complément à D&I 225C2135 du 16 décembre 2025

1. Le 17 juin 2026, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (« EEM »), en réponse au projet d'offre publique d'achat déposé le 1^{er} juillet 2025, et modifié le 27 avril 2026, par Invest Securities, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Le Clézio Industriel, a été déposé.
2. Ce projet de note en réponse modifié qui contient notamment (i) un addendum au rapport établi par le cabinet Ledouble, le 15 décembre 2025, représenté par M. Oliver Cretté et Mme Agnès Piniot, mandaté, le 17 juillet 2025, par le conseil d'administration de la société EEM en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 2° et 4° du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat (en application de l'article 261-1-1, I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), et (ii) le nouvel avis motivé du conseil d'administration de la société EEM en date du 16 juin 2026 en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.
3. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres EEM sont applicables.